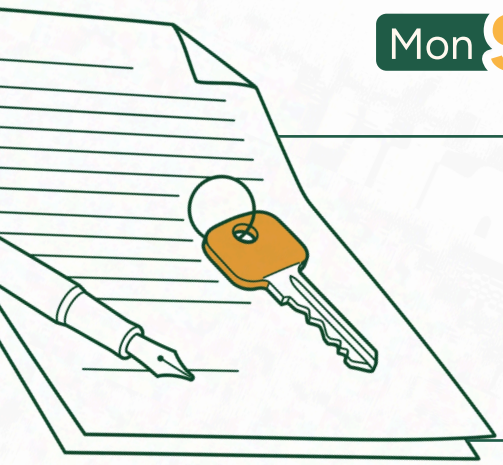


Les aides mobilisables

Cinq dispositifs existent. Aucun n'est automatique, et l'ordre dans lequel on les demande décide de tout.

CE QU'ON VOUS DIRA À TORT

MaPrimeRénov' ne finance pas l'assainissement non collectif.

La liste des travaux éligibles est purement énergétique : ni fosse, ni micro-station, ni filtre n'y figurent. Si on vous l'annonce, demandez la référence écrite avant d'en tenir compte.

LES CINQ DISPOSITIFS NATIONAUX

1. L'éco-prêt à taux zéro. Jusqu'à 10 000 €, sur quinze ans au plus, sans condition de ressources. Logement achevé depuis plus de deux ans. Le blocage : le dispositif doit fonctionner sans électricité, ce qui écarte la micro-station.

2. La TVA à 10 %. Fourniture et pose par une entreprise, logement de plus de deux ans. Le blocage : le matériel acheté seul reste à 20 %.

3. L'agence de l'eau. Aucun barème national : chaque bassin décide. Le blocage : l'aide passe presque toujours par une opération groupée portée par la collectivité, avec accord écrit avant les travaux.

4. Le département, l'intercommunalité. Montants fixés par délibération. Le blocage : beaucoup n'en versent aucune, et les enveloppes se ferment en cours d'année.

5. L'Anah. Sous conditions de ressources, dans un projet de travaux lourds. Le blocage : l'assainissement seul n'ouvre pas droit.

VOTRE SERVICE À COMPLÉTER AVANT IMPRESSION

VOTRE LOGO

SERVICE

ADRESSE

TÉLÉPHONE ET COURRIEL

HORAIRES D'ACCUEIL

Cette fiche expose la règle nationale, la même partout. Le verso réserve un encadré aux aides de votre territoire et à leurs conditions.

Éco-PTZ : CCH, art. D. 319-16 et D. 319-21. - TVA à 10 % : CGI, art. 279-0 bis. - Agences de l'eau : programmes d'intervention par bassin.

L'ORDRE DE MONTAGE CE QUI SE JOUE AVANT LES TRAVAUX

Une aide demandée après le début du chantier est refusée. L'ordre compte plus que le montant.

1. **Le SPANC d'abord.** Demandez si une opération groupée est ouverte sur la commune, et jusqu'à quand. C'est elle qui conditionne l'aide de l'agence de l'eau.

2. **Les devis, non signés.** Détaillés poste par poste. Signer un devis vaut début des travaux pour la plupart des guichets : ce qui est demandé après est refusé.

3. **Les demandes, en même temps.** Une par guichet, avant toute signature. L'éco-prêt s'instruit à la banque, sur les mêmes devis.

4. **Les accords écrits, avant de commencer.** Avis favorable du SPANC sur la conception, aides notifiées. C'est seulement là que le devis se signe et que le chantier part.

À REMPLIR PAR LE SERVICE

Les aides sur notre territoire

À compléter par le service. Les pages précédentes exposent la règle nationale ; cet encadré dit ce qui s'applique sur le territoire.

DISPOSITIF ET MONTANT

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER

OÙ DÉPOSER LE DOSSIER

DATE LIMITE DE DÉPÔT

INFORMATIONS À JOUR AU

Éco-PTZ : CCH, art. D. 319-16 et D. 319-21. - TVA à 10 % : CGI, art. 279-0 bis. - Agences de l'eau : programmes d'intervention par bassin.